

L'écho des négos CGT BPCE APS

Janvier 2018

NAO Natixis Intégrée : ça commence mal !

Dans le périmètre
Natixis intégrée,
74% des salariés qui
gagnent moins de
30Ke sont de
l'assurance non vie

La direction de
Natixis a indiqué en
séance aux élus :
« non en effet,
aucune
augmentation
collective n'est à
l'ordre du jour »

La négociation annuelle obligatoire sur les salaires a démarré ce mois de novembre 2017. Vos élus CGT étaient présents pour BPCE APS. Comme en 2016 et 2017, cette année ne sera pas celle des augmentations collective mais celle des actionnaires comme vous avez pu l'entendre lors de l'annonce du plan stratégique (+ 4 milliards d'euros de dividendes d'ici 2020 !).

La direction de NATIXIS n'est pas venue les mains vides. Dans sa hotte, elle a annoncé les mesures suivantes :

- Définition d'un salaire d'embauche minimum à 22ke bruts (20960€ actuellement chez BPCE APS) dans le périmètre intégrée
- Cotisation GMP : renouvellement de la prise en charge du différentiel de cotisation GMP pour les cadres dont le niveau de rémunération est inférieur au salaire charnière
- Passage vers le statut cadre avec une augmentation minimum de 1700€
- Engagement sur les taux de sélectivité d'augmentation individuelle : taux de 33% minimum applicable par tranche de salaire jusqu'à 60ke.
- Définition d'un montant minimal d'augmentation individuelle : 1700€ pour un passage cadre, 1000€ pour les changements de classe hors passage cadre, 700 € pour les augmentations hors changement de classe
(ps : chez bpce aps, certain(e)s salarié(e)s n'ont jamais reçu d'augmentation individuelle !)
- Enveloppe de 1.45 millions d'euros sur le périmètre Natixis intégrée France pour réduire les inégalités salariales entre les femmes et les hommes
- Examen de la situation des salariés n'ayant pas bénéficié d'une mesure individuelle d'augmentation ces 3 dernières années

Suite à ces annonces, vos élus CGT ont demandé en séance :

« Pas d'augmentation collective donc ? »

« non, en effet » répond la direction de Natixis.

Après une augmentation cacahuète de 280 euros bruts annuel pour les salariés gagnant moins de 30KE lors de la dernière négociation en 2017, rien n'est prévu sur cette année en terme d'augmentation collective.

Elle déclare toutefois que ses propositions évoquées ci-dessus représentent un coût global de 10,8 millions d'euros.

La négociation n'est pas terminée. L'ensemble des organisations syndicales présentes ont transmis leurs revendications.

La prochaine réunion est fixée au 17 janvier 2018.

Lors de l'annonce du plan stratégique, Laurent Mignon, Directeur général de Natixis, a déclaré :

« Natixis figure, et j'en suis fier, parmi les banques les plus créatrices de valeur au monde. Je tiens à remercier tous nos clients, qui sont au cœur de notre engagement, ainsi que les 17 000 collaborateurs de Natixis pour leur dynamisme et leur travail ».

Le « gâteau » est suffisamment gros pour que chaque salarié soit récompensé au vue des résultats exceptionnels du groupe Monsieur le Directeur !!!



LES REVENDICATIONS TRANSMISES A LA DIRECTION DE NATIXIS

- Des augmentations collectives pour tous les salariés : 1500 euros pour tous
- Un salaire minimum d'embauche annuel porté à 25000 euros dans le périmètre Natixis intégré
- Pas de salaires inférieurs à 25 000 euros annuels dans le périmètre Natixis intégré : calendrier de mise en place d'augmentations collectives pour tous les salariés percevant moins de 25000 euros
- Pour les salaires compris entre 25000 euros et 30000 euros : négociations pour aboutir à des augmentations collectives par niveau de qualification et d'expérience professionnelle
- Des grilles de salaires d'embauche transversales par niveau de qualification dans le périmètre Natixis intégré
- Des augmentations individuelles qui reconnaissent les niveaux de qualification et l'expérience professionnelle acquise
- Une augmentation individuelle au moins tous les trois ans
- Une enveloppe à chiffrer pour résorber toutes les inégalités de rémunérations (fixe et variable) entre les femmes et les hommes
- Le statut social de Natixis SA étendu aux filiales qui n'en bénéficient pas encore : complément familial, indemnités de fin de carrière, médailles du travail, subventions restauration, ...

contact

CGT BPCE APS
cgt.bpce.aps@gmail.com
<http://natixis.reference-syndicale.fr/>
Facebook : cgt bpce aps
CGT cadre, ingénieur et technicien :
<http://www.ugict.cgt.fr/>

Bulletin de contact et syndicalisation

Je souhaite : Prendre contact Me syndiquer
Mes coordonnées : NOM PRENOM MAIL : TELEPHONE :
Site : Dijon - Grenoble - Mérignac - Lens

A transmettre à vos élus CGT ou par mail : cgt.bpce.aps@gmail.com